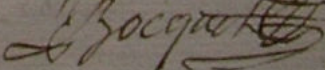


mariage

Le quatre du mois de may de L'an mil sept cent
 soixante deux après la publication d'un bân de
 mariage tant dans cette paroisse que dans celle
 de Bomij dispense des deux autres bân ayant été
 obtenue tant de Monseigneur de Boulogne que de
 celui de Saint omer comme il nous est apparu
 par leurs Lettres, je vicair d'isbergue souigné
 du consentement et en présence de Monsieur Kindt
 curé de cette paroisse ai lié et conjoints par le lien
 du sacrement de mariage nicolas françois Cluet
 fils de julien et de defuncte marie isabelle
 therese Bocquet d'une part et marie claire joseph
 Longuenesse fille de pierre joseph et de defuncte
 marie helene Robbe d'autre part furent presens
 audit mariage Bernard joseph Bocquet oncle
 du mariant, pierre françois cluet frere du mariant
 françois joseph Longuenesse frere de la mariante
 et pierre françois hebant demi-frere de la mariante
 qui ont tous signé et avec moi excepté pierre
 françois cluet qui a mis sa marque ordinaire pour ne
 savoir écrire de ce tout interpellé.

nicolas françois cluet 

m: c: j: longuenesse

Marque + de pierre françois cluet

J: j: longuenesse

pierre françois hebant

p: j: Longuenesse, vic. et vic. d'isbergue

A. B. Kindt pretre et curé de vuizernes

M.1762.5.4

Le quatre du mois de may de l'an mil sept cent
soixante deux après la publication d'un ban de
mariage tant dans cette paroisse que dans celle
de Bomy dispense des deux autres bans ayant été
obtenue tant de Monseigneur de Boulogne que de
celui de Saint omer comme il nous est apparu
par leurs lettres , je vicaire d'isbergue sousigné
du consentement et en presence de Monsieur Kindt
curé de cette paroisse ai lié et conjoins par le lien
du sacrement de mariage nicolas françois Cleuet
fils de julien et de defuncte marie isabelle
Therèse Bocquet d'une part et marie claire joseph
longuenesse fille de pierre joseph et de defuncte
marie heleine Robbe d'autre part , furent presens
audit mariage Bernard joseph Bocquet oncle
du mariant , pierre françois cleuet frere du mariant
françois joseph longuenesse frere de la mariante
et pierre françois hebant demi-frere de la mariante
qui ont tous signés cet avec moi excepté pierre
françois cleuet qui a mis sa marque ordinaire pour ne
sçavoir ecrire de ce tous interpellés ./.

nicolas francois cleuet *Bocquet*

m : c : longuenesse

Marque + de pierre françois cleuet

f : j : longuenesse

pierre francois hebant

p : j : longuenesse ptre et vic : d'isbergues

A . f.b.Kindt pretre et curé de wizernes